



CLUB POKER CHELLES

ADHÉSION 2018 - 2019



Coordonnées : Merci d'écrire en MAJUSCULES

Mr. Mme Adresse :

Nom :

Prénom : Code Postal :

Pseudo Forum: Ville :

Pseudo Winamax : Tél :

Date de naissance : Mail :

Personne à contacter en cas d'urgence :

Prénom : Nom :

Lien : Tél. :

Cotisation annuelle :

Actif 60 € Bienfaiteur : € Couple : 110 € Online : 20 €

Bulletin d'adhésion à renvoyer par courrier postal à l'adresse suivante ou à remettre au Club :
- Sylvain DUBUY - 57 rue de la Tour d'Auvergne 77185 Lognes

Mode de paiement : Chèque Espèces

Informations complémentaires :

- En adhérant à l'Association, j'en accepte sans réserve les Statuts et le Règlement Intérieur.
- J'accepte de recevoir les informations que publie le Club Poker Chelles et ses Partenaires.
- J'autorise l'Association à publier les photos et informations (sauf d'ordre privé) sur les différents outils de communication

Votre admission ne sera effective qu'après validation par le Bureau et paiement intégral de la cotisation.

J'atteste être majeur et certifie que les informations fournies sont exactes.

Fait à, le/...../..... Montant total = €

Signature du membre

Signature du Président ou du trésorier

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CLUB POKER CHELLES

Le règlement intérieur a pour objet de préciser les statuts de l'association Club de Poker de Chelles. Le présent règlement intérieur est remis à chaque nouvel adhérent et peut être consulté à la salle de l'association sur simple demande. Il est également disponible sur le site Internet de l'association (www.clubdepoker-chelles.com).

LES MEMBRES

1 - Cotisation

Le montant de la cotisation est fixé annuellement par le bureau. Le versement de la cotisation annuelle peut se faire par chèque à l'ordre de «Club Poker Chelles» ou en espèces. Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé un remboursement de cotisation en cours d'année notamment en cas de démission, d'exclusion ou de décès d'un membre.

Le paiement de la cotisation est indispensable pour devenir adhérent. La personne souhaitant adhérer à l'association a la possibilité de participer à une soirée sans verser de cotisation. Au delà si la personne veut revenir, elle devra au préalable avoir signée une demande d'adhésion dûment remplie.

2 - Demande d'adhésion

Pour adhérer à l'association, il est obligatoire d'être majeur, et de remettre la demande d'adhésion remplie, datée et signée, en y joignant le règlement de la cotisation. Pour les règlements en espèces, ceux-ci devront être remis lors d'une soirée de l'association à l'un des membres du bureau. Les fiches d'adhésion sont disponibles sur le site internet du club, ainsi que les soirs de réunion de l'association.

Le bureau se réserve le droit d'accepter ou de refuser une demande d'adhésion sans devoir se justifier. Il communiquera sa décision sous 15 jours par courrier ou courriel. Toute absence de réponse au delà de ce délai devra être considérée comme une acceptation de l'adhésion.

L'association accepte les adhésions en cours d'année. Cependant, l'adhésion en cours d'année ne donne pas droit à une cotisation réduite.

Un adhérent voulant renouveler son adhésion pour la saison suivante sera prioritaire sur les nouveaux adhérents s'il fait connaître sa décision à un des membres du bureau par courrier ou par courriel entre le 15 juin de la saison en cours et le 1er septembre de la saison suivante. Cette demande de renouvellement ne pourra être refusée par le bureau qu'en cas de sanction décidée par les membres du bureau à l'encontre de la personne la saison précédente.

La perte de qualité d'adhérent pour les renouvellements peut intervenir en cas de non paiement de cotisation au 30 septembre. En cas d'absence de paiement, la personne ne serait plus adhérente et devra alors suivre la procédure normale de demande d'adhésion.

3 - Exclusion

Conformément aux statuts de l'association (article 6), une procédure d'exclusion d'un adhérent peut être enclenché pour motif grave :

- propos désobligeants envers les autres membres, agressivité, violence, insulte aux tournois ou sur le forum.

- détérioration du matériel ou des locaux,

- comportement non conforme avec l'éthique de l'association,

- non-respect des statuts, du règlement intérieur et du règlement du forum,

- non-respect des normes juridiques en vigueur en France sur les jeux d'argent et le loi anti-tabac.

Cette exclusion doit être décidée par le bureau, après avoir entendu les explications de l'adhérent contre lequel une procédure d'exclusion est engagée. L'adhérent sera convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception quinze jours avant cette réunion, et il pourra se faire assister par la personne de son choix. Cette lettre comportera les motifs de l'exclusion. La décision de l'exclusion sera notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception. Cette dernière pourra être temporaire ou définitive.

4 - Démission, décès

Conformément aux statuts, un adhérent démissionnaire devra adresser sa décision par courrier ou en main propre à un membre du bureau. Aucune restitution de cotisation n'est due à l'adhérent démissionnaire.

Le membre actif n'ayant pas réglé sa cotisation annuelle dans un délai de 1 mois à compter de la date d'éligibilité, ou avant le 30 septembre pour les cas de renouvellement, sera considéré d'office comme démissionnaire.

En cas de décès, la qualité de membre s'éteint avec la personne.

5 - L'esprit

L'esprit du club consiste à jouer au poker sans aucun enjeu financier, dans un esprit de compétition. Aucune demande d'argent ne sera faite en dehors de la cotisation permettant d'adhérer à l'association, sauf dans le cas de l'organisation d'un événement exceptionnel incluant repas où une participation pourra être demandée pour ce dernier.

Un classement annuel sera mis en place et les récompenses distribuées seront sous forme de lots.

6 - Organisation

Afin de pouvoir mettre en place le suivi d'un classement cohérent, chaque soirée de l'association commencera par un tournoi calibré de manière officielle comptant pour le championnat annuel.

Un directeur de tournoi désigné par le bureau, aura pour mission de gérer l'organisation du tournoi, répondre aux questions et gérer les éventuels désaccords liés au jeu. Ses décisions ne pourront pas être discutées. Les floor manager de tournoi seront désignés parmi les adhérents volontaires.

Au fur et à mesure des éliminations, des tables libres pourront être ouvertes afin par exemple d'analyser vos coups ou approfondir vos connaissances. Des explications pourront être apportées concernant certaines règles, certaines subtilités. Les adhérents pourront également découvrir différentes variantes de poker et poser toutes questions relatives au poker en général.

Les tournois se dérouleront lors des créneaux de prêt de salle proposés par la municipalité. L'inscription préalable aux soirées organisées par l'association par le biais du site est obligatoire pour les tournois Multi Table afin de faciliter le travail de préparation et d'organisation. Si un adhérent venait à se rendre de façon répétée sans inscription préalable, et ce malgré les avertissements et les remarques répétées de la part d'un des membres du bureau, le bureau pourra décider d'une sanction concernant l'attribution des points au classement général

En cas de problème d'accès au site, un courrier électronique ou un SMS envoyé aux membres du bureau est demandé.

En cas de retard d'un joueur prévu, son tapis se verra diminué proportionnellement aux blinds durant la première heure du tournoi. Au delà, son tapis sera sorti du tournoi.

7 – Règles de jeu et de bonnes conduites

Les règles de jeu, disponibles sur le site Internet du club, et les règles de bonne conduite, devront être respectées par l'ensemble des membres et en toutes circonstances. Les règles de bonne conduite, outre les règles de vie en société, consistent à :

- ne pas tricher,
- respecter son adversaire et modérer ses réactions dans la victoire et dans la défaite,
- faire preuve de bonne humeur et de fair-play, et proscrire toute agressivité,
- respecter une distance avec les joueurs lorsque l'on est spectateur afin de ne pas gêner les protagonistes
- ne pas commenter un coup en cours, ou le faire de manière inaudible afin d'éviter tout risque d'influence, de collusion, ou d'assistance,
- A table et pendant le jeu il est interdit d'utiliser et de jouer au poker avec son téléphone, ordinateur, Ipad, tablette ou tous autre support mobile.

En cas de non respect de ces règles, les directeurs de tournoi pourront infliger des pénalités :

- 1ère pénalité : avertissement verbal
- 2ème pénalité : exclusion de la table pendant un tour de blind
- 3ème pénalité : exclusion définitive du tournoi

Il est en outre interdit de jouer de l'argent, de consommer de l'alcool, et, conformément au décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006, les fumeurs devront aller fumer dehors et respecter l'environnement en ne jetant pas leur mégot par terre mais dans le cendrier prévu à cet effet. Il est également interdit de manger à la table de jeux et aucun verre ne sera autorisé à la table, afin d'éviter toute détérioration du matériel.

Enfin, afin de garantir la tranquillité du voisinage, chaque membre veillera à ne pas faire trop de bruit, que ce soit à l'intérieur de la salle ou aux alentours.

8 – Droit à l'image

L'adhésion à l'association implique l'acceptation d'apparaître sur les photos et vidéos prises dans le cadre de l'activité associative. Ces clichés pourront apparaître sur le site Internet de l'association, ainsi que sur tous supports destinés à promouvoir le club, tels qu'un guide des associations par exemple.

En cas de refus, il sera nécessaire d'en informer le bureau par voie écrite..